

ABONNEMENT.
 Un an. 30 fr.
 Six mois. 18
 Trois mois. 8

Poste :
 Un an. 35 fr.
 Six mois. 21
 Trois mois. 10

On s'abonne :
 A SAUMUR
 chez tous les Libraires ;
 A PARIS,
 Chez DONGREL et BULLIER,
 Place de la Bourse, 38 ;
 A EWIG,
 Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

INSERTIONS :

Annonces, la ligne. 40 c.
 Réclames. 30
 Faits divers. 75

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

14 Mars 1879.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance d'hier jeudi.

Les groupes de la gauche ne peuvent arriver à se mettre d'accord sur la question d'un ordre du jour de félicitation.

Ils ne savent comment l'introduire dans le débat.

Certains prétendent que cet ordre du jour ne pourrait venir qu'au moyen d'une interpellation à la suite du rejet des conclusions du rapport Brisson.

D'autres disent que, même dans ces conditions, le vote serait inconstitutionnel.

En présence de ces dissidences, on considère le projet d'ordre du jour de félicitation comme abandonné.

La séance est ouverte à 2 heures et demie, sous la présidence de M. Gambetta.

M. Lenglet monte à la tribune et demande qu'une commission de 22 membres soit nommée pour examiner les faits financiers qui ont causé du 22 au 27 février à la Bourse les événements déplorables que tout le monde connaît. M. Lenglet ajoute que les actes de M. Léon Say tombent sous le coup de l'article 149 du Code pénal. Il demande l'urgence qui est repoussée par 323 voix contre 134.

L'ordre du jour appelle la discussion sur les conclusions du rapport Brisson.

M. Baudry d'Asson demande le vote de la question préalable.

On eût compris, dit-il, que les conservateurs mécontents eussent demandé la mise en accusation des ministres qui les ont conduits à la défaite. Mais les 363 devraient leur voter des actions de grâces.

La question préalable est repoussée.

M. Léon Renault monte à la tribune et combat les conclusions du rapport Brisson.

Les raisons de cette opposition sont exclusivement d'ordre politique et reposent sur l'intérêt certain, indéniable du pays. Il ne

fait pas y voir un sentiment de faiblesse pour les hommes des cabinets de mai et de novembre.

L'orateur, à deux reprises, a fait connaître son opinion sur les actes de ces ministres ; il a combattu ces actes à la tribune et les a dénoncés à l'indignation du pays. Il a lutté pour défendre la République et le suffrage universel remis en question.

C'est comme conservateur décidé que l'orateur a gardé cette attitude ; il croit que la République seule peut donner au principe d'autorité toute sa force. (Très-bien ! très-bien !)

L'orateur ajoute qu'il regarde comme un honneur d'avoir fait partie du comité des 48, qui a réuni toutes les fractions du parti républicain pour la défense de nos institutions. On ne prétend pas discuter sur le caractère juridique des faits relevés dans le rapport. La Chambre est saisie d'une question éminemment politique.

Depuis le 16 mai jusqu'au 14 décembre, la France a été gouvernée par des hommes ennemis des institutions républicaines et qui ont pu songer à recourir à la violence pour forcer la main au suffrage universel.

Qu'est devenue la légalité dans cette entreprise ? La loi a été tournée, torturée, a-t-elle été violée ? C'est ce que l'orateur ne veut pas discuter, non plus que les faits qui ont suivi les élections du 14 novembre.

Les documents fournis permettent-ils de parler de complot ? Sur tous ces points, la discussion ne paraît pas opportune, la violence n'a pas été consommée, et le suffrage universel a eu le dernier mot ; il y a sans doute présomption suffisante de culpabilité, et une condamnation pourrait être obtenue du Sénat.

Mais cela ne suffit pas pour intenter un procès politique ; il faudrait aussi qu'il y eût à faire ce procès un intérêt public, sérieux et indéniable. Or, cet intérêt n'existe pas ; au contraire, la nation aurait gravement à souffrir de l'agitation qui se produirait infailliblement.

Au 14 décembre 1877, on aurait compris la demande de mise en accusation, parce

qu'elle pouvait paraître une satisfaction nécessaire au principe de la souveraineté nationale.

Mais le message du 14 décembre a produit un tel soulagement après les angoisses qu'avait éveillées la menace de la guerre civile qu'on a songé plutôt à reprendre possession du pouvoir légal qu'à assurer la répression des faits qui venaient de se produire, et l'inaction de quatorze mois qui a suivi cette crise a créé une situation nouvelle.

Tout le monde savait dès lors que les ouvertures avaient été faites auprès du Maréchal pour lui conseiller la mise en état de siège du pays tout entier, une seconde dissolution et le recouvrement des impôts sans le vote des Chambres.

Cependant la mise en accusation n'a pas été proposée, et si elle était votée aujourd'hui, on pourrait croire ou dire que la Chambre a attendu le renouvellement du Sénat et la démission du Président de la République, c'est-à-dire qu'elle a attendu l'heure et choisi le tribunal, se rapprochant ainsi du système des commissions judiciaires.

Il faut se rappeler cette grande parole de M. de Séze qui, parlant d'une assemblée jugeant un monarque, disait : « Je cherche des juges et ne vois que des accusateurs. »

D'autre part, les ministres accusés ne pourraient se défendre sans mettre en cause la personnalité du Président de la République. La lettre du 16 mai, l'ordre du jour à l'armée soulèveraient des questions bien délicates ; il en serait de même de la nomination du général de Rochebouët au ministère de la guerre.

S'il est établi que cette nomination avait été faite en vue d'un emploi de la force, les ministres ne pourraient-ils décliner la responsabilité d'actes accomplis en dehors d'eux ?

Serait-il possible de procéder à l'instruction sans que la commission sénatoriale pénétrât jusqu'au fond de toutes les administrations, recourant à des confrontations, à des recherches sans fin et non sans danger ?

Il faudrait pénétrer au sein de l'armée pour arriver à dégager l'impression produite par les ordres venus d'en haut, la discipline ne résisterait pas à une pareille épreuve.

Pourquoi donc courir le risque de pareils ébranlements ? Est-ce que le procès des ministres de Charles X a empêché le coup d'Etat de décembre 1852 ? Jamais un procès politique n'a mis obstacle pour l'avenir aux mauvais desseins des partis.

Une condamnation prononcée par le Sénat contre M. le duc de Broglie et M. le général de Rochebouët n'ajouterait rien à la condamnation prononcée par le suffrage universel qui a gravement atteint non pas seulement les ministères du 16 mai et du 23 novembre, mais les partis tout entiers que représentaient ces ministères.

La République aujourd'hui ne peut être atteinte que par ses propres fautes. On a vu ce qu'est devenue la majorité sénatoriale qui avait voté la dissolution, et pour bien comprendre la démission du maréchal de Mac-Mahon, il faut remonter jusqu'au 16 mai.

Les trois pouvoirs de l'Etat sont maintenant en accord sur le terrain de la République. A l'Elysée, le Président est un esprit à la fois critique et actif dont le dévouement à la République est connu de longue date.

Dans les deux Chambres, la majorité républicaine est assurée, la Constitution même a perdu son caractère provisoire pour devenir définitive et toute puissante ; il y a eu un roi qui disait : Le roi de France ne se souvient pas des injures du duc d'Orléans.

Ne serait-il pas politique, pour le gouvernement républicain, de s'inspirer de ces sentiments ? Tant de questions essentielles réclament une solution prompte !

La France a besoin d'être gouvernée ; elle réclame la paix et l'ordre et la sécurité dans le travail ; elle a opposé une résistance admirable à l'entreprise du 16 mai ; elle a consacré le gouvernement républicain.

Maintenant elle attend ce gouvernement

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

UN ENFANT SUR LES BRAS.

Pierre Dubrier, que tous ses amis appellent « le bon Pierre », résolut de partir pour Dijon, le 28 janvier 1875, par le train omnibus de onze heures. Ses amis lui avaient dit :

— Tu devrais prendre le train direct. Le froid est rigoureux, et, quoique la vapeur marche vite, avec toutes ces stations, on a le temps de souffrir.

Pierre, pour toute réponse, montra son vaste manteau. D'ailleurs il n'est pas d'un âge et d'une santé à devoir se traiter délicatement. C'est, à la lettre, un jeune homme de quarante ans, à qui l'on n'en donnerait pas plus de trente-cinq, avec sa bonne mine et sa taille un peu forte, mais dégagée. Du reste, bienveillant, quoique naturellement sérieux ; sans cesse occupé des autres, s'inquiétant de leur bien-être et trouvant tout assez bon pour lui.

En se décidant pour le train omnibus, il avait une secrète pensée ; il voulait prendre les trois-

mes places, déterminé surtout, et presque sans y songer, par le sentiment pénible qu'il éprouve toujours lorsqu'il se voit mieux placé que d'autres ne peuvent l'être, fâché d'être à son aise et bien établi, lorsqu'on est ailleurs contraint et souffrant.

D'ailleurs, se dit-il à lui-même, lorsqu'il reçut au bureau ce qu'on lui rendit, avec son billet, sur la pièce de quarante francs qu'il avait présentée au guichet, ceci sera mieux placé dans les mains de quelques nécessiteux que dans la caisse d'une riche compagnie.

En se promenant dans son compartiment de la salle d'attente, il voyait autour de lui une foule populaire, des soldats, des campagnards, des femmes et des enfants, force paquets et des paniers formidables ; mais de tout cela il n'avait aucune peur.

On ouvrit enfin les portes vitrées, et tout le monde courut aux wagons.

Pierre marchait d'un pas égal, et se disposait à prendre la première place venue, quand il se sentit un peu poussé par derrière.

Il se retourne, et voit une jeune femme, délicate, les yeux en larmes, la figure amaigrie, portant sur son bras un nourrisson, et donnant la main à une petite fille de quatre ans.

Est-il besoin de dire que Pierre prit aussitôt le nourrisson, aida la mère à monter, lui rendit le précieux fardeau, et se chargea de faire escalader lestement à la petite fille la marche du wagon ?

Au bout de quelques secondes, la jeune dame était assise au centre, dans le fond, sa fille auprès d'elle, l'enfant dans ses bras et Pierre vis-à-vis.

Ce fut alors seulement qu'il vit au bras de la voyageuse un vaste cabas, bourré de petites provisions, et dont il se hâta de la délivrer, pour le loger sous le banc.

— Je n'ai pas porté cela bien longtemps, lui dit-elle : mon mari vient de nous quitter.

C'est un malheur qu'on ne puisse autoriser les amis, les parents, les maris et les femmes, à suivre jusqu'aux wagons le voyageur chéri, qui va s'enfoncer dans les salles d'attente, sans qu'on puisse savoir comment les choses se passeront au moment essentiel, et quelle compagnie la femme, la fille ou la sœur aura trouvée ; sans voir s'éloigner le véhicule qui emporte ce que nous aimons, et sans qu'une main, qui nous parle encore, nous envoie de loin par la portière ces derniers adieux, si tristes et si doux !

— Il est toujours là, reprit la voyageuse ; il m'a dit qu'il attendrait encore un moment, après le coup de sifflet, pour être assuré que je ne reste pas dans l'embarras par quelque accident.

Elle avait à peine achevé, que le mugissement solennel se fit entendre dans toute la gare, et Pierre vit passer un léger frémissement sur la figure un peu fiévreuse de la jeune femme : pour se distraire, elle revint à ses enfants elle reçut les

caresses de la petite fille, et pressa contre son sein le nourrisson endormi.

Au départ, il y eut un instant de silence dans tout le compartiment, et, sans doute, plus d'une invocation secrète à celui qui fait rouler les astres dans les chemins célestes.

Mais, aux troisèmes places, le silence n'est jamais de longue durée ; chacun fut bientôt en conversation avec ses voisins, et, particulièrement, Pierre avec sa voisine.

Son premier soin fut de savoir ce qu'il ferait de ce vaste manteau, qu'il n'avait nul besoin de mettre sur ses épaules suffisamment couvertes, et, pour arranger tout le monde, il proposa de l'étendre sur les genoux de ses voisins. Au fait, c'était pour eux aussi qu'il l'avait pris, et ce fut pour plusieurs un supplément fort salutaire. Chacun en prit sa part ; Pierre veilla surtout à ce que ses nouvelles protégées fussent bien pourvues.

La mère avait un peu de toux qui lui parut inquiétante. Il sut bientôt qu'elle allait faire pour sa santé un voyage et un séjour dans le Midi, sa patrie ; qu'elle était partie avec de tristes pressentiments et un profond regret, à cause de son mari et du commerce qui n'irait pas sans elle ; qu'elle allait rejoindre sa mère près de Marseille ; que Paris était pour elle et pour son mari un lieu d'exil et de souffrance. Enfin l'inquiétude, le chagrin et la maladie accompagnaient cette jeune

à l'œuvre, elle demande la solution des questions économiques. L'achèvement de réseaux ferrés, la conciliation de nos lois organiques avec la forme républicaine, voilà ce que le pays attend bien plutôt que la mise en accusation des ministres du 16 Mai.

On parle du mouvement de l'opinion qui réclame cette mesure; ce mouvement n'a pas le caractère qu'on lui prête, et le pays qui travaille, le pays qui a besoin de repos, n'est pas accusateur; bien plus, cette opinion reprocherait à la majorité cette mise en accusation qui créerait une agitation funeste aux affaires.

Le ministère qui connaît cette opinion, le ministère dévoué à la cause de la souveraineté nationale, est opposé au procès. Il a pour cela des raisons bien puissantes.

Le ministère qui l'a précédé était dans le même sentiment et était aussi ferme pour déconseiller les poursuites.

On doit s'étonner d'être obligé de défendre dans cette question la cause de l'intérêt de la République, et une autre voix plus grande pourrait venir adjurer la Chambre de repousser ces poursuites.

C'est non pas par faiblesse, mais par un viril attachement à la cause de la paix et de la conciliation, que la Chambre doit repousser les conclusions de sa commission. (Applaudissements au centre.)

La mise en accusation ne réunira que 160 voix et sera rejetée à une forte majorité.

Chronique générale.

La Lanterne affirme que, quel que soit le résultat du vote, M. Waddington est décidé à donner sa démission. La présidence du conseil serait alors confiée à M. Le Royer.

La question de mise en accusation vidée, nous aurons le débat sur le retour à Paris. Le rapport de M. Méline sur la proposition Laroche-Joubert conduit à la réunion d'un congrès chargé uniquement de réviser la Constitution en ce qui concerne l'art. 9 (présidence du Parlement).

La majorité des sénateurs de gauche est d'avis qu'il y a lieu d'ajourner ce congrès et de laisser les choses en l'état, au moins jusqu'au retour des vacances de Pâques.

Les opinions sont plus divisées à la Chambre, non pas qu'au fond du cœur messieurs les républicains aient le moindre désir de remettre leurs précieuses personnes entre les mains des bons électeurs de Belleville ou Montmartre, mais parce que le groupe avancé voudrait contraindre l'opportuniste à se prononcer à bref délai dans une question qui peut lui aliéner une fraction de la population parisienne.

Nous lisons dans l'Ordre :

M. Ranc est, assure-t-on, le candidat désigné pour la circonscription lyonnaise

et, dans six mois, quand je regagnerai la capitale, j'irai savoir de vos nouvelles et des siennes.

Dans six mois, Monsieur? dit tristement la délicate voyageuse; ne tardez pas autant, si vous voulez me revoir à Paris, car peut-être, quand j'y serai rentrée...

Un douloureux regard exprima le reste, que la pauvre mère ne voulait pas faire entendre à Catherine.

Dans le court espace de quelques heures, Pierre avait pu sentir profondément que si Joseph Dupel inspirait de justes regrets, il devait en éprouver aussi, et trouver la séparation bien cruelle.

Déjà l'on arrivait dans la capitale de la Bourgogne. Il fallut rendre l'enfant à la mère, et prendre congé d'elle précipitamment; mais Pierre emportait le nom de ses nouveaux amis, et il avait donné le sien.

(La fin à demain.)

femme dans ce long voyage, sans qu'elle eût une petite bonne ou une parente pour la secourir.

— Et vous porterez jusqu'à ce bel enfant sur vos bras? lui disait le bon Pierre.

— Il ne me fatigue point.

— Prenez-y garde, Madame: la traite est longue d'ici à Lyon, et là d'autres fatigues vous attendent. Laissez-moi vous aider un peu. Votre nourrisson est satisfait; il va s'endormir; confiez-le quelques moments à mes bras.

Cette proposition fit sourire un gros monsieur, largement établi à l'angle du compartiment; mais Pierre n'y prêta aucune attention, et fit si bien par ses instances que la mère se laissa persuader.

L'enfant n'eut pas plutôt changé de mains qu'il s'endormit doucement, et ce sommeil, qui se prolongea jusqu'aux portes de Dijon, fut une excellente raison pour refuser de rendre le fardeau à la jeune dame.

Dans l'intervalle on fit plus ample connaissance. La petite Catherine avait presque incessamment ses beaux yeux bleus fixés sur le bon monsieur qui tenait son frère. Elle lui apprit qu'il s'appelait Joseph, comme son père, et que sa maman l'avait ainsi voulu. La maman s'appelait Isabelle. L'autre Joseph, celui qui était resté à Paris, fut bien souvent cité et loué tendrement par la jeune dame, comme le meilleur des maris et des pères.

— Je veux le connaître un jour, disait Pierre,

que représentait M. Andrieux. M. Andrieux, soumis à la réélection, se retirerait prudemment et masquerait sa retraite en offrant à M. Ranc un siège qu'il est à peu près certain de ne point garder. — C'est M. Gambetta qui serait l'inventeur de cette combinaison ingénieuse, dont le double résultat serait d'être agréable à M. Ranc et d'apaiser les hostilités radicales que provoque M. Andrieux.

On sait que M. Ranc vient d'être gracié par décret, et que les électeurs du Rhône sont convoqués pour procéder à l'élection nécessaire par la nomination de M. Andrieux comme préfet de police.

AUTRES TEMPS, MEMES MŒURS.

Les radicaux ne changent pas. Ils ont été mécontents de tous les régimes, ils ont désiré toujours et ils ont demandé souvent la mise en accusation de ceux qui ne pensent pas comme eux, et qui, étant au pouvoir, n'ont pas agi selon leurs vœux.

A ce sujet, il nous souvient que les mêmes hommes qui demandent aujourd'hui la mise en accusation du ministère du 16 Mai, demandaient, en mars 1874, la mise en accusation du gouvernement du 4 Septembre.

Voici quelle était la proposition, signée de MM. Victor Hugo, Peyrat, Quinet, Louis Blanc, Martin Bernard, Greppo, Tolain, Brunet, Scholcher, Farcy, Floquet, Joigneaux, Henri Brisson, Edouard Lockroy, Gambon, Clémenceau, Tirard :

« Considérant que l'ex-gouvernement de la Défense nationale, siégeant à Paris, a « doit » compte au pays » des actes politiques et militaires de son administration :

« Que, parmi ces actes, il en est, qui, aux yeux des soussignés, ont constitué « un » grand abus de pouvoir, et d'autres qui, « au lieu de contribuer au succès de la défense, ont amené la désastreuse capitulation de Paris; » qu'il est nécessaire d'approfondir cette question pour deux raisons, d'une haute portée l'une et l'autre, savoir :

« l'intérêt de la République, qui ne doit pas demeurer responsable devant le monde et devant l'histoire des fautes de ceux qui l'ont compromise, et la justice due à la population de Paris, dont l'héroïsme laissé à ses inspirations aurait, selon toute probabilité, sauvé la capitale et fait à la France de meilleures destinées, » proposent ce qui suit :

1. L'Assemblée décrète.

« Les membres de l'ex-gouvernement de la Défense nationale rendront compte, le jour que fixera l'Assemblée, de la manière dont ils ont exercé le pouvoir à Paris durant le siège.

« Il sera fait immédiatement dépôt des procès-verbaux des délibérations du gouvernement et de toutes les pièces et documents propres à éclairer le jugement de l'Assemblée. »

Nous n'avons pas, évidemment, l'intention d'établir une comparaison entre le gou-

vernement illégal, révolutionnaire et dictatorial de la Défense nationale et le ministère légal, correct et constitutionnel du 16 Mai. Nous n'avons pas l'intention de donner à penser combien il serait injuste de mettre en accusation un tel ministère lorsqu'on n'a pas jugé et condamné un tel gouvernement; nous voulons seulement faire voir que ce sont toujours les mêmes hommes qui réclament les mises en accusation, et que leur mécontentement est éternel. Du reste, c'est la loi de leur parti depuis les enquêtes perpétuelles, les mises en accusation continuelles et les jugements invariables de leurs pères de 1793.

Pourquoi les républicains, qui veulent les uns condamner, les autres flétrir les ministres du 23 novembre en même temps que leurs devanciers du 16 mai, ont-ils précieusement maintenu à son poste de directeur général au ministère de l'agriculture et du commerce M. Ozenne, qui fut un des membres du cabinet de Rochebouët?

M. Ozenne accusé, flétri, et en même temps investi d'une haute fonction! Ce cumul est tout à fait insolite.

Ne faudrait-il pas en chercher la cause dans l'absolue nécessité où se trouvent les républicains de masquer, à l'aide de l'expérience de M. le directeur général, l'incapacité notoire, absolue, radicale des ministres de gauche, qu'ils s'appellent Teisserenc de Bort, Lepère, Tirard, Waddington ou Léon Say?

M. Ozenne, quoi qu'il arrive, ne sera pas révoqué. C'est, qu'on nous passe le mot, le guide-âne des incapables du portefeuille.

On nous répète, chaque jour, que M. Grévy représente la République modérée. Or, le Temps — organe officieux, s'il en fût — imprime carrément : « La principale cause de l'ascendant qui est en train de prendre, à la Chambre, la gauche radicale, c'est l'état flottant et inorganique dans lequel s'y trouve le parti de la République modérée. Point de chef, point de discipline, point de programme. »

Voilà un Président bien appuyé et bien sûr du lendemain!

LA REPUBLIQUE ET L'ÉTRANGER.

Le temps est loin où les républicains, radicaux et opportunistes, s'extasiaient chaque jour devant les compliments suspects que certains journaux étrangers adressaient à leur sagesse.

Ils se gardent bien aujourd'hui de signaler l'opinion des mêmes journaux qui leur témoignaient alors tant de bienveillance.

Il est facile de constater le changement considérable qui se produit dans les opinions de la presse étrangère à l'égard des républicains.

Voici comment parle la Gazette de l'Allemagne du Nord :

« La République des républicains offre en ce moment un spectacle peu réjouissant à la France et à l'Europe. Insatiables dans leurs entreprises en maintenant avec sagesse les avantages obtenus, les républicains voient la discorde faire constamment de nouveaux progrès dans leurs rangs, alors que leur ferme union pourrait seule faire triompher la République des obstacles placés sur son chemin.

« De la devise électorale « Liberté, égalité, fraternité et solidarité », les deux derniers mots sont effacés, et les radicaux se comportent d'une façon qui rappelle singulièrement l'axiome fameux : « Ote-toi de là que je m'y mette ! »

« La Post parle absolument dans le même sens et elle apprécie de la manière qui suit l'éventualité d'un changement de cabinet :

« On se demande en vain quel but poursuivent M. Brisson et consorts, en s'efforçant de transformer la République conservatrice, qui leur donne des places et des honneurs, en une République révolutionnaire, qui les dévorera bientôt, comme elle dévorait les ministres du 16 Mai. Mais les enseignements de l'histoire demeurent lettre morte quand la passion parle, et c'est la passion seule aujourd'hui qui fait entendre sa voix.

« Nous désirons, dans l'intérêt de la République, que le ministère et l'intelligence

politique remportent la victoire dans cette question; car, si M. Waddington tombait dans une semblable occasion, nous aurions vu directement à un état de décomposition révolutionnaire.

« On ne saurait être indifférent, à l'étranger, à l'application pratique des théories radicales en France.

« L'incendie d'une maison peut bien être pour le voisin un acte indifférent en soi, mais ce voisin ne s'empêchera pas moins de mettre sa propre maison à l'abri des étincelles qui menacent d'y porter la flamme. »

L'Italie s'occupe de la question actuelle, la mise en accusation du ministère du 16 Mai.

« La commission d'enquête, dit ce journal, a conclu, on le sait, pour la mise en accusation; mais le ministère a déclaré aussi énergiquement que possible, qu'il combattra ces conclusions et qu'il posera la question de cabinet.

« Mais cela n'empêchera nullement une discussion orageuse. L'ascendant que M. Clémenceau a pris sur la majorité républicaine n'est pas de nature à exercer une influence modératrice, bien au contraire. Tout en étant convaincu que la majorité repoussera les conclusions de la commission d'enquête, nous croyons que le ministère en sortira d'abord affaibli, par cela seul qu'il devra résister au parti radical.

« Ce qu'il y a de plus grave dans la situation, c'est que le parti républicain ne paraît pas se rendre compte de la rapidité avec laquelle il marche vers l'inconnu en ne sachant pas rester le maître de lui-même. »

On le voit, les articles que nous venons de citer indiquent de la part des étrangers un changement dans leurs appréciations optimistes du gouvernement républicain, et constituent de sérieux avertissements.

On nous apprend une chose tellement monstrueuse que nous nous refusons à y croire jusqu'à plus ample confirmation. La voici telle qu'on nous la rapporte d'une source cependant autorisée : Des individus appartenant au parti républicain le plus avancé auraient suggéré au gouvernement l'idée d'entrer en négociation avec l'Italie pour lui céder l'île de Corse, sous le prétexte que cette île coûtait fort cher à la France et ne lui rapportait absolument rien. De plus, on se serait engagé à obtenir la ratification de la majorité de la Chambre le jour où elle deviendrait nécessaire. On devine quel est le grand crime de la Corse aux yeux des républicains. (Tablettes d'un Spectateur.)

UN INSTITUTEUR CONGREGANISTE.

Si les instituteurs congréganistes sont chassés de l'école sur la terre de France, les colonies montrent à leur égard plus de justice. La Gazette officielle, de la Guadeloupe, nous apporte le récit des magnifiques funérailles du frère Ludovic, officier d'académie, directeur de l'école communale des garçons de la Basse-Terre, et membre de l'institut des Frères de Ploërmel.

« La mission des Frères de Ploërmel, dit la Gazette officielle, est connue de tous et notamment du peuple. Ce sont ses enfants qui vont puiser chez ces dignes apôtres du progrès l'élément nécessaire à leur bien-être intellectuel. Aussi, on n'est pas étonné de voir se révéler un regret général lorsqu'un de ces principaux défenseurs de l'instruction contre l'ignorance, de l'intelligence contre le privilège, vient tout à coup à disparaître, enlevé par la mort inexorable. »

Ces quelques lignes sont d'ailleurs pleinement justifiées par le touchant spectacle que la ville de la Basse-Terre a donné à la cérémonie des obsèques.

« La population entière y assistait, dit le même journal. On remarquait : MM. Eggermann, directeur de l'intérieur; Jonannet, président de la cour d'appel; Richard, Jean Romain, maire, entouré du conseil municipal de la Basse-Terre; Cabre, médecin du défunt; les conseillers privés, plusieurs conseillers généraux, les hauts fonctionnaires et employés des diverses administrations. M. le

ministre de l'agriculture et du commerce, le directeur de l'école communale des garçons de la Basse-Terre, et membre de l'institut des Frères de Ploërmel.

« La mission des Frères de Ploërmel, dit la Gazette officielle, est connue de tous et notamment du peuple. Ce sont ses enfants qui vont puiser chez ces dignes apôtres du progrès l'élément nécessaire à leur bien-être intellectuel. Aussi, on n'est pas étonné de voir se révéler un regret général lorsqu'un de ces principaux défenseurs de l'instruction contre l'ignorance, de l'intelligence contre le privilège, vient tout à coup à disparaître, enlevé par la mort inexorable. »

Ces quelques lignes sont d'ailleurs pleinement justifiées par le touchant spectacle que la ville de la Basse-Terre a donné à la cérémonie des obsèques.

« La population entière y assistait, dit le même journal. On remarquait : MM. Eggermann, directeur de l'intérieur; Jonannet, président de la cour d'appel; Richard, Jean Romain, maire, entouré du conseil municipal de la Basse-Terre; Cabre, médecin du défunt; les conseillers privés, plusieurs conseillers généraux, les hauts fonctionnaires et employés des diverses administrations. M. le

ministre de l'agriculture et du commerce, le directeur de l'école communale des garçons de la Basse-Terre, et membre de l'institut des Frères de Ploërmel.

« La mission des Frères de Ploërmel, dit la Gazette officielle, est connue de tous et notamment du peuple. Ce sont ses enfants qui vont puiser chez ces dignes apôtres du progrès l'élément nécessaire à leur bien-être intellectuel. Aussi, on n'est pas étonné de voir se révéler un regret général lorsqu'un de ces principaux défenseurs de l'instruction contre l'ignorance, de l'intelligence contre le privilège, vient tout à coup à disparaître, enlevé par la mort inexorable. »

Ces quelques lignes sont d'ailleurs pleinement justifiées par le touchant spectacle que la ville de la Basse-Terre a donné à la cérémonie des obsèques.

« La population entière y assistait, dit le même journal. On remarquait : MM. Eggermann, directeur de l'intérieur; Jonannet, président de la cour d'appel; Richard, Jean Romain, maire, entouré du conseil municipal de la Basse-Terre; Cabre, médecin du défunt; les conseillers privés, plusieurs conseillers généraux, les hauts fonctionnaires et employés des diverses administrations. M. le

ministre de l'agriculture et du commerce, le directeur de l'école communale des garçons de la Basse-Terre, et membre de l'institut des Frères de Ploërmel.

« La mission des Frères de Ploërmel, dit la Gazette officielle, est connue de tous et notamment du peuple. Ce sont ses enfants qui vont puiser chez ces dignes apôtres du progrès l'élément nécessaire à leur bien-être intellectuel. Aussi, on n'est pas étonné de voir se révéler un regret général lorsqu'un de ces principaux défenseurs de l'instruction contre l'ignorance, de l'intelligence contre le privilège, vient tout à coup à disparaître, enlevé par la mort inexorable. »

Ces quelques lignes sont d'ailleurs pleinement justifiées par le touchant spectacle que la ville de la Basse-Terre a donné à la cérémonie des obsèques.

« La population entière y assistait, dit le même journal. On remarquait : MM. Eggermann, directeur de l'intérieur; Jonannet, président de la cour d'appel; Richard, Jean Romain, maire, entouré du conseil municipal de la Basse-Terre; Cabre, médecin du défunt; les conseillers privés, plusieurs conseillers généraux, les hauts fonctionnaires et employés des diverses administrations. M. le

